

TRIMET SAINT JEAN DE MAURIENNE

ENQUÊTE PUBLIQUE

N° EP 210002

PROCES VERBAL D'ENQUÊTE

Durée de l'enquête : 30 jours, du mardi 6 avril au mercredi 5 mai inclus

SOMMAIRE

1. AVANT L'ENQUÊTE
 - 1.1 Nomination du commissaire enquêteur
 - 1.2 AP d'ouverture d'enquête
 - 1.3 Visite du site
2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET
3. PUBLICITE
4. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE
5. PV DES PERMANENCES
6. OBSERVATIONS RECUEILLIES PENDANT L'ENQUÊTE
 - 6.1 Classement
 - 6.2 Synthèse des observations recueillies pendant l'enquête
7. OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1- AVANT L'ENQUÊTE

1-1 21 janvier 2021 : Nomination du commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble.

1-2 15 février 2021 : Visite du site

Le commissaire enquêteur été reçu chez TRIMET par Mr MAENNER Directeur général et Madame Delphine ROYER, responsable environnement et énergie. Une présentation de TRIMET, du site et du projet fut faite. La visite du site fut conduite par Madame Royer.

1-3 9 mars 2021 : Arrêté préfectorale d'ouverture d'enquête :

Les dates de permanence en mairie de St Jean de Maurienne ont été fixées

- 8 avril de 13h30 à 17H
- 21 avril de 13H30 à 17H
- 5 mai de 13H30 à 17H

1-4 18 mars 2021 : Visite à la Mission Régionale d'Autorité environnementale MRAe Madame CARBONNIER, nous avons échangé sur le dossier « AUTORISATION ENVIRONNEMENTAL UNIQUE ». Le document présenté est de qualité, toutefois des points suscitant des questions sont à éclaircir ou approfondir.

1-5 6 avril 2021 : Réunion de présentation du projet sur le site de TRIMET
Présentation faite par madame ROYER.

Personnes présentes :

Jean marc Blangy – maire d'Albiez le Jeune
François Rovasio – maire de St Julien mont Denis
Roger Blanc-Coquand – maire de Saint Pancrace
Grégoire Christophe – premier adjoint à la commune de Saint Pancrace
Sophie Vernet – maire Montricher-Albanne + représentant 3CMA.
Isabelle Carbonnier – inspectrice DREAL
Commune de Jarrier (absente)
Jean-Pierre Coendoz - Commissaire enquêteur.

Quelques questions furent posées, elles concernaient les rejets atmosphériques, notamment le fluor.

Cette Réunion répond au souci de Madame MAS responsable du service planification de la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan

2- PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Cette présentation est bien faite dans le dossier à la disposition du public
AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE
Il n'est pas nécessaire de reprendre un descriptif dans ce rapport.

3- PUBLICITE

Parution de l'avis d'enquête :

Dauphiné libéré des 18 mars et 7 avril

Eco des pays de Savoie des 19 mars et 9 avril.

L'affichage légal informant de l'existence de l'enquête a été fait :

A la porte de l'usine TRIMET St Jean de Maurienne

Aux portes des différentes mairies concernées par le projet. Seul l'affichage à la mairie de St Jean de Maurienne à été vérifié par le commissaire enquêteur.

4- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête s'est déroulée normalement, les 3 permanences en mairie de St Jean de Maurienne se sont déroulées sans remarque particulière. Les visites du public n'ont pas été très nombreuses, quelques remarques ont été déposées sur le registre hors permanences.

Le site internet sur lequel les remarques du public pouvaient être déposées a souffert d'un dysfonctionnement pendant une durée de 2 heures pour raison de maintenance. Les personnes confrontées à ce problème ont pris contact par téléphone avec les services de l'état et ont pu déposer leurs observations sur une autre adresse mise à leur disposition.

5- PV DES PERMANENCES

5-1 Les trois permanences se sont déroulées dans des conditions normales, le public fut peu nombreux

Permanence N°1 : Une visite

Permanence N°2 : Deux visites

Permanence N°3 : Deux visites

5-2 Observations déposées en mairie de St Jean de Maurienne en dehors des heures de permanence

Une observation déposée le 26 avril

Une observation déposée le 30 avril

6-OBSERVATIONS

6-1 Origines :

6-1-1 Celles déposées sur le registre en mairie de St Jean de Maurienne durant les permanences ou en dehors des permanences pendant les heures d'ouverture de la mairie. Elles sont au nombre de 7, numérotées de 30 à 36

6-1-2 Celles déposées sur internet. Elles sont au nombre de 29, numérotées de 1 à 29.

6-2 Types d'observations :

6-2-1 Les positives n'appelant aucun commentaire : Observations N°2,3,5,6,7,8,11 soit 7 observations.

6-2-2 Les négatives sans argumentation n'appelant aucun commentaire. Observations N°1,10,14,18,21,27 soit 6 observations.

6-2-3 Observations demandant réponse. Voir tableau ci-dessous.

OBSERVATION N°	EMETTEUR	OBSERVATIONS
4	Vivre et agir en Maurienne	Redondant avec observation N°30 sur registre.
9	Madame C. Millex	Redondant avec observation N°32 sur registre
10	Roger Rouchon	Après une baisse des émissions de fluor constaté dans un passé relativement récent, constatation d'une nouvelle augmentation de ces rejets ? Avis très défavorable s'il y a augmentation des rejets de fluor
12	Yves Pasquier :	Donne un avis favorable si l'augmentation de production n'engendre aucune augmentation des rejets, sinon avis défavorable.
13	Mme Annie Collombet Association « VIVRE ET AGIR EN MAURIENNE »	Remise en cause de différents points/ Etude sanitaire de 2008. Impact des particules fines sur la santé non étudiée. Influence probable sur l'ozone
15	Couvert Christine	Conditionner l'accroissement de production à l'obligation de remédier aux rejets toxiques induits même si ceux-ci sont dans la limite légale des droits à polluer.
16	Noélie Maurette Thibaud Plancq Ferme de la Fournache	Le document pose de très nombreuses questions, souligne certains manques de transparence et demande la mise en place de suivi des rejets atmosphériques différents de l'existant. Avis défavorable.
17	Louis-Abel Alary Les jardins de Saint Julien	Cette observation fait état de remarques très voisines de la précédente, les mêmes inquiétudes apparaissent, les mêmes souhaits d'évolution sont formulés. Pour l'instant : avis défavorable.
19	Jacques Michaud	Inquiétude : après un timide renouveau agricole, des effets négatifs sur les forêts apparaissent de nouveau. L'émetteur de l'observation demande la mise en place de systèmes performants de captation des rejets. Ces systèmes existent.
20	Jonathan Clack	Soutien le projet avec réserves. Des investissements subventionnés pour l'amélioration du traitement des rejets n'ont pas eu d'effets sur la pollution. Cette observation, comme plusieurs d'entre-elles considère que la production actuelle est de 145 000 tonnes / an. Si l'objectif est

		une production future de 160 000 tonnes/an, L'accroissement de la production sera de 15 000 tonnes/an, non de 10 000 tonnes/an. Demande que les structures de l'état imposent une baisse des rejets.
22	France Nature Environnement	FNE Savoie n'émet pas d'avis défavorable au projet sous les réserves listées dans son observation. Une de ces réserves souligne un point important : validation des anodes sans carbone.
23	Roger Rouchon	Avis complémentaire. Demander une enquête sanitaire sur les effets du fluor comme réalisée en 1993. L'ONF confondrait les effets du fluor sur les épicéas et les attaques de d'insectes ? Voir observation N°10
24	Zanaïde Pasquier	Avis favorable si l'augmentation de la production s'accompagne d'investissements améliorant la captation des émissions. Sinon : avis défavorable.
25	Bernard Pasquier	Avis favorable sous réserve d'investissements permettant l'amélioration de la captation des rejets. Sinon : Avis défavorable.
26	Association Réflexion Avenir Aussois Christine Couvert Présidente	Pas d'opposition au projet mais inquiétudes sur les rejets en particulier : -Les poussières de l'électrolyse. -Les NOX. -Le dioxyde de carbone -Les PFC L'association fait des propositions d'amélioration ? -Utilisation de filtres à manches en étoile (augmentation de la surface de filtration) -Utilisation de brûleurs LOW NOX sur les chaudières
28	TUNNEL EURALPIN LYON TURIN TELT	Avis favorable sous réserves de la prise en compte de deux remarques concernant l'Etude Environnementale et l'Etude de Danger. Dans ces études, TRIMET déplace des responsabilités et des contraintes vers TELT. TELT demande que les paragraphes concernés soient modifiés.
29	SNCF	Avis favorable sous réserve que le PPRT ne soit pas modifié et que les nouvelles conditions d'exploitation du site ne compromettent pas l'exploitation ferroviaire.
30	Vivre et agir en Maurienne VAM	Inquiétude sur l'augmentation des rejets de fluor qui seront en augmentation avec l'augmentation de production. PJ : 3 photos de végétaux attestant les atteintes dues au fluor. Résultat d'autopsie d'un chamois « fluoré » Feuilles d'analyse sur les rapports entre production et pollution. Document « synthèse sanitaire du fluor ».
31	Mr et Mme Dohy	Avant toute extension, des mesures pour améliorer la situation des rejets doivent être prises. Inquiétudes sur : Fumées rejetées de façon épisodique Poussières d'alumine présentes dans l'environnement Végétaux brûlés par acide fluorhydrique Interrogation sur l'efficacité des systèmes de filtration. PJ : 4 Photos
32	Chantal Millex	Avis défavorable en attente des réponses sur les points listés ci-dessous :

		Incohérences sur différents points du dossier « Autorisation environnementale unique » émis par Trimet. Demande d'explications : Trimet reçoit une aide de l'Etat pour améliorer le traitement de ses rejets et demande une autorisation pour les augmenter. Erreur d'unité page sur la quantité de poussières émises par an après augmentation de la production. PJ : 3 pages
33	Pierre Deléglise	Demande que les nuisances sonores et vibratoires soient bien prises en compte dans la réalisation du projet. Mr Deléglise a pour projet la construction d'un complexe hôtelier relativement proche du site Trimet.
34	Association Les Ateliers de Maurienne. Bernard Ratel Président	Liste d'un certain nombre de questions et remarques sur : Les rejets fluorés Les mesures des rejets fluorés Les rejets de poussières Le fait que l'augmentation de production se fait les avec cuves de la série G alors que cette série est la plus polluante. Demande que la production viticole locale soit identifiée dans l'étude d'impact, que l'autorité préfectorale impose la prise en compte des agriculteurs et viticulteurs récents dans le mécanisme de compensation. 2 PJ : Lettre de l'association « Les ateliers de Maurienne » Avis de l'association « Les Ateliers de Maurienne » 6 pages
35	Madame Dohy	Dépose de photos. Redondant avec observation N° 31
36	Madame Collombet	Observation remise au cours de la permanence du 5 mai d'une lettre signalant le dysfonctionnement de l'adresse mail sur laquelle le public était censé déposer ses remarques.

NOTE : La colonne « observations » du tableau ci-dessus présente un résumé succinct des remarques faites par le public. Pour établir sa réponse Trimet devra considérer le contenu des documents déposés par le public.

7 . AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Les observations et réserves portent très majoritairement sur les rejets atmosphériques et leurs conséquences.

Deux classes de remarques se dégagent :

7-1 Sans évoquer l'augmentation de production, l'analyse de la situation pose question sur les principaux points suivants sans les hiérarchiser :

Les prélèvements d'éléments polluants et leur analyse sont contestés dans :

Certains de leurs lieux de prélèvement.

Leur transmission au « public » transite par Trimet.

Les données brutes des relevés ne sont pas connues. Les études des conséquences des rejets sont toujours basées sur leurs quantités rejetées moyennes dans le temps, jamais sur des valeurs de pic pouvant être très pénalisantes suivant les possibilités de fixation de ces polluants dans les organismes vivants ou végétaux.

Les organismes chargés des prélèvements des échantillons de polluants et de leur analyse sont nommés et financés par Trimet. N'y a-t-il pas risque de conflit d'intérêt ?

7-2 Avec la prise en compte de l'accroissement de production :

L'augmentation de la pollution va être proportionnelle à l'augmentation de production. Ce point inquiète.

La production d'aluminium ces dernières années est très proche de 140 000T. Cette production génère un rejet de Fluor de 80T/an.

Si l'objectif de 160 000 T/an est atteint, le dégagement de fluor devrait être de 91,2 T/an. (0,57kg /T AL produit)

Il en est de même pour les autres effluents CO2, SO2, poussières etc....

Il est dit dans le résumé non technique que l'augmentation de production ne causera pas d'accroissement des rejets atmosphériques du secteur carbone car la production d'anodes ne sera pas amplifiée par rapport à la situation actuelle. Ce point demande à être éclairci car les anodes sont consommables dans la phase électrolyse. Ce point est en contradiction avec l'étude d'impact page 74/243 qui souligne que la consommation d'anodes est liée à la production d'aluminium primaire.

Demande de modification des VLE actuelles :

NOX : de 100T/an à 120T/an pourquoi 20% d'augmentation ?

Poussières de l'électrolyse : de 150T/an à 192T/an pourquoi 28% d'augmentation ?

FIN DES OBSERVATIONS

Ce procès-verbal d'enquête est remis en main propre à Madame Delphine Royer responsable environnement et énergies Trimet St Jean de Maurienne le 21mai 2021 par Monsieur Jean-Pierre Coendoz Commissaire enquêteur.

Pièces jointe à ce PV :

Copies des observations portées dans le registre déposé pendant l'enquête en mairie de St Jean de Maurienne. (Observations N°30 à 36, Annexes 1 à 7)

Pour TRIMET

Delphine Royer



trimet

Trimet France

Rue Henri Sainte Claire Deville - CS 30114
73502 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex

Le commissaire enquêteur

Jean-Pierre Coendoz

